
REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD CADRE RELATIF A LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE DENREES ALIMENTAIRES

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : **mardi 23 novembre 2021 à 23h59**

- L'établissement public ou privé dénommé : « le pouvoir adjudicateur »
- Force 5 dénommé : « centrale de référencement »
- Le fournisseur dénommé : « le(s) candidat(s) » ou « titulaire(s) »



Sommaire

ARTICLE 1 – CENTRALE DE REFERENCEMENT	3
1.1. Nom et adresse de la centrale de référencement :	3
ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ.....	3
2.1. Description / Objet du marché.....	3
2.2. Type de marché de fournitures :	3
2.3. Division en lots :	3
2.4. Forme des marchés :	3
2.5. Lieux de livraison des fournitures ou de prestations des services :	4
2.6. Durée des marchés, délai d'exécution :	4
ARTICLE 3 - MODALITES DE CONSULTATION ET DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE).....	4
3.1. Obtention du dossier de consultation.....	4
3.2. Procédés informatiques :	4
ARTICLE 4 - DELAI ET MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	5
4.1. Le délai de dépôt :	5
4.2. Modalités de remise des candidatures et des offres :	5
4.2.1. Mode de remise des plis:	5
4.2.2. Présentation et contenu des plis :	5
4.2.3. Présentation et régime des prix :	6
ARTICLE 5 - LA CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET DE L'OFFRE :	7
5.1. Les conditions de langue :	7
5.2. Les conditions de monnaie :	7
5.3. Précisions sur la réponse attendue :	7
ARTICLE 6 – PROCÉDURE DE JUGEMENT DES OFFRES	7
6.1. Ouverture des plis	7
6.1.1. Cas de la procédure adaptée (montant achat inférieur à 209 000€ HT) :	7
6.2. Critères d'attribution :	7
6.3. Modalités retenues pour l'analyse des offres :	8
ARTICLE 7 – MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE :	9

ARTICLE 1 – CENTRALE DE REFERENCEMENT

1.1. Nom et adresse de la centrale de référencement :

La société FORCE 5 intervient en tant que centrale de référencement pour le compte de pouvoirs adjudicateurs, indépendants et autonomes les uns des autres, via une convention d'adhésion.

Centrale de référencement FORCE 5

3 rue Darwin – 49045 ANGERS cedex 01

Tél. : 02 41 88 02 88

Fax. : 02 41 69 54 35

Courriel : marches@centrale-force5.fr

Adresse Internet : www.centrale-force5.fr

Les renseignements complémentaires éventuels sur les cahiers des charges sont communiqués six jours au plus tard avant la date limite de remise des offres.

Les renseignements sollicités par l'un des candidats sont communiqués à tous les autres candidats afin que soit respecté le principe de l'égalité de traitement des candidats.

Si la centrale de référencement pour le compte du pouvoir adjudicateur considère qu'il y a lieu, compte tenu des modifications apportées et du moment auquel elles ont été transmises aux candidats, de repousser la date limite de réception des offres, il en avise de façon égale les candidats.

ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ

2.1. Description / Objet du marché

La présente consultation a pour objet la fourniture de denrées alimentaires.

Les caractéristiques techniques des fournitures devront répondre aux prescriptions définies par le C.C.T.P.

2.2. Type de marché de fournitures :

Fournitures de denrées alimentaires.

2.3. Division en lots :

Les différents marchés sont décomposés en lots. Le candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs marchés et un ou plusieurs lots.

2.4. Forme des marchés :

Les prestations donnent lieu à un accord cadre à bons de commande sans montant minimum et maximum fixé en valeur.

2.5. Lieux de livraison des fournitures ou de prestations des services :

Ce lieu sera déterminé en accord avec chaque pouvoir adjudicateur.

2.6. Durée des marchés, délai d'exécution :

Les marchés sont conclus pour une durée d'un 1 an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

ARTICLE 3 - MODALITES DE CONSULTATION ET DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

Le dossier remis aux candidats comprend :

- le présent Règlement de la Consultation
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières
- la liste des produits via l'outil d'appel d'offres FORCE 5
- la liste des pouvoirs adjudicateurs (aussi consultable depuis le lien <https://www.centrale-force5.fr/marches-publics>).
- le mode d'emploi permettant de répondre via l'outil d'appel d'offres FORCE 5.
- Un questionnaire sur l'organisation, la démarche environnementale et sociétale de votre entreprise, ainsi qu'un tableau à compléter sur une sélection de produits.

3.1. Obtention du dossier de consultation

L'ensemble du dossier permettant de répondre à la consultation est remis gratuitement à chaque candidat.

Le candidat pourra obtenir le dossier de consultation sous format papier en adressant sa demande par courrier à l'adresse figurant au point 1.1 ou en s'adressant directement au 02 41 88 02 88. Il est également possible de télécharger les documents de consultation sur le lien : www.centrale-force5.fr/telecharger-dce.html.

3.2. Procédés informatiques :

La centrale de référencement FORCE 5 est équipé d'une application de traitement des offres en ligne astreignant **obligatoirement** les candidats à apporter une réponse sur cette application. L'accès à cet outil s'effectue par identifiant et mot de passe personnalisé qui vous est transmis sur demande au 02 41 88 02 88. Un mode d'emploi vous est fourni pour vous accompagner dans cette procédure.

Le retrait format papier du dossier de consultation ne dispense pas le candidat de se soumettre à l'obligation qui lui est faite de transmettre son offre sur cet outil propre à la centrale de référencement.

Le candidat devra pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition et disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : Excel, Adobe®, Acrobat® (.PDF), et/ou Rich Text Format (.RTF), et/ou les fichiers compressés au format Zip® (.zip).

ARTICLE 4 - DELAI ET MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

4.1. Le délai de dépôt :

Les candidatures et les offres devront être remises à la centrale de référencement avant le **mardi 23 novembre 2021 à 23h59**.

Les dossiers parvenant après le délai fixé ne seront pas ouverts et seront retournés à l'expéditeur.

4.2. Modalités de remise des candidatures et des offres :

4.2.1. Mode de remise des plis :

Les candidats doivent:

- a) **Obligatoirement** transmettre leurs offres au travers de l'application de la centrale de référencement FORCE 5, mis à disposition à l'adresse : <http://application.centrale-force5.fr>.
- b) Compléter **impérativement** l'envoi de leur candidature composée de tous les documents administratifs obligatoires énumérés au point 4.2.2.1 du présent règlement, soit par voie électronique avec accusé de réception à l'adresse marches@centrale-force5.fr soit par courrier si réponse en format papier, le pli extérieur cacheté devant porter l'indication de manière visible « Appel d'offres – Intitulé de la consultation – Ne pas ouvrir ».

4.2.2. Présentation et contenu des plis :

4.2.2.1. Contenu de l'envoi :

Sous peine de rejet, les candidats auront à produire un dossier complet comprenant **les documents** énumérés ci-dessous :

- 1) la lettre de candidature et le cas échéant, habilitation du mandataire par ses cotraitants « DC1 » disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

- 2) les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise, tels que la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du contrat (DC2).
- 3) un extrait K-Bis de mois de 3 mois.
- 4) le CCAP signé avec les informations sur les livraisons renseignées page 7.
- 5) le CCTP signé.
- 6) Une copie par extraction des bordereaux de prix, datés et signés, par la même personne habilitée. Ces documents sont à générer par extraction après avoir complété l'offre sur l'onglet « Appel d'offre » puis « Exporter » de l'application FORCE 5.
- 7) Les questionnaires organisation, démarche environnementale et sociétale et le tableau sur les produits complétés.

ATTENTION : Le candidat devra fournir un seul et unique DC1 et un seul et unique DC2 portant obligatoirement la mention manuscrite suivante dans le cadre A : « Tous les pouvoirs adjudicateurs ayant conclu une convention d'adhésion avec Force 5 » pour le(s)quel(s) il souhaite concourir. Tous les autres documents (K-Bis, CCAP, CCTP, bordereaux de prix, questionnaire, annexes) sont à nous fournir en un seul exemplaire et de préférence par voie électronique.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il est constaté que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, la centrale de référencement peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours.

En cas de groupement d'entreprises le « DC1 » est signé par tous les membres du groupement. Il n'existe pas d'obligation pour le mandataire de fournir un pouvoir, le DC1 pouvant être utilisé comme document d'habilitation du mandataire.

4.2.2.2. Renseignement de l'offre sur l'application FORCE 5 :

Les 2 dispositions de saisie sur logiciel FORCE 5 sont **obligatoires** :

- 1) Renseigner les prix dans l'espace « Mes appels d'offre » en remplissant les colonnes « Quantité conditionnement » « Prix HT », « Référence », « Marque » et « Commentaires ».
- 2) Renseigner dans l'espace « Conditions et logistique » les villes desservies, les conditions de livraison et les conditions et remises.

Aucune variante ne sera acceptée.

4.2.3. Présentation et régime des prix :

Le fournisseur devra maintenir, pendant toute la durée du marché, la validité de ses prix pour la période stipulée dans sa réponse au présent appel d'offres.

Les conditions de validité et de révision des prix sont définies par le Cahier des Charges Administratives Particulières.

ARTICLE 5 - LA CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET DE L'OFFRE :

DISPOSITIONS GENERALES

5.1. Les conditions de langue :

La langue devant être utilisée pour présenter les candidatures et les offres est le français.

5.2. Les conditions de monnaie :

Le candidat est informé que la centrale de référencement conclura le marché en Euro.

5.3. Précisions sur la réponse attendue :

Il est rappelé qu'il est demandé de répondre pour l'ensemble de la gamme pour chaque lot du marché.

La centrale de référencement souhaite une offre optimale concernant la variété des produits et attend des candidats un maximum de réponses par famille de produits. Ce point est un critère important dans l'appréciation de l'offre. Pendant toute la période d'exécution du marché, le représentant du pouvoir adjudicateur s'autorisera ainsi à choisir les produits proposés en fonction de ses propres contraintes budgétaires et matérielles tout en répondant aux souhaits de ses convives. Les offres doivent répondre au descriptif technique tel qu'il est présenté dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

ARTICLE 6 – PROCÉDURE DE JUGEMENT DES OFFRES

6.1. Ouverture des plis

6.1.1. Cas de la procédure adaptée :

Dans le cadre des marchés passés en procédure adaptée, la centrale de référencement procédera à l'ouverture des plis et procédera à l'examen des candidatures et en enregistrera le contenu. L'analyse des candidatures sera appréciée sur la conformité des documents cités au point 4.2.2.1.

6.2. Critères d'attribution :

Un classement sera établi par la centrale de référencement pour le compte du pouvoir adjudicateur en fonction des critères d'attribution pondérés énoncés ci-dessous :

CRITERES ATTRIBUTION MARCHES PRODUITS CONVENTIONNELS (DISTRIBUTEURS)	CRITERES ATTRIBUTION MARCHÉ PRODUITS DE CIRCUITS COURTS (PRODUCTEURS/ELEVEURS)
<ul style="list-style-type: none"> - Prix : 50 % <ul style="list-style-type: none"> ➤ Panier moyen 35 % ➤ Taux réponse 15 % 	<ul style="list-style-type: none"> - Prix : 30 % <ul style="list-style-type: none"> ➤ Panier moyen 20 % ➤ Taux réponse 10 %
<ul style="list-style-type: none"> - Organisation* : 20 % <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identification des origines 5 % ➤ Accès aux fiches techniques 5% ➤ Délai de livraison 5 % ➤ Services, décolisage 5 % 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation* : 10 % <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identification des origines 5 % ➤ Délai de livraison 2,5 % ➤ Services, décolisage 2,5 %
<ul style="list-style-type: none"> - Environnement* : 20 % <ul style="list-style-type: none"> ➤ Distribution de produits issus de filières courtes 10 % ➤ Traçabilité, certification 5 % ➤ Démarche environnementale 5 % 	<ul style="list-style-type: none"> - Environnement* : 50 % <ul style="list-style-type: none"> ➤ Respect des engagements dits de filières courtes 30 % ➤ Traçabilité, certification 10 % ➤ Démarche environnementale 10 %
<ul style="list-style-type: none"> - Analyse sélection produits 10 % 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse sélection produits 10 %

**Afin d'apprécier certains de ces critères, un questionnaire est à remplir et à joindre à votre candidature*

Chaque sous critère sera noté sur 20 et pondéré par les pourcentages ci-dessus.

Les candidats sont invités à prendre connaissance du CCTP afin d'appréhender les critères de qualité à prendre en compte dans leur réponse.

La centrale de référencement procédera au classement des offres considérées régulières, acceptables et appropriées.

6.3. Modalités retenues pour l'analyse des offres :

L'examen des offres s'effectue par marché. Les offres irrégulières ou inappropriées sont éliminées.

Toutes les informations fournies par le candidat à l'appui de son offre prendront valeur contractuelle s'il est retenu.

ARTICLE 7 – MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE :

Dans le cadre de la multi attribution et dans un souci d'égalité de traitement, le nombre de titulaires du marché est au nombre de trois minimums, si le nombre de candidats est suffisant.

L'attribution des bons de commande sera faite librement par le pouvoir adjudicateur au sein des titulaires retenus.

Un candidat pourra se voir attribuer plusieurs lots du marché auquel il répond.

Avant toute attribution par le pouvoir adjudicateur, la centrale de référencement vérifiera que chaque candidat répond aux conditions préalables à la signature du marché indiquées ci-après. Il avisera alors, par écrit, les candidats non retenus et notifiera le marché aux titulaires.

La centrale de référencement avisera les candidats non retenus et notifiera le marché aux titulaires.